

Montreuil, le 10 novembre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » du 4 novembre 2015 : cap sur l'innovation

Le Conseil spécialisé fruits et légumes de FranceAgriMer s'est réuni le 4 novembre dernier sous la présidence de Patrick Trillon.

Conjoncture : marchés relativement calmes pour les fruits et légumes d'automne

Les marchés des fruits et légumes d'automne sont assez bien orientés. Concernant le **chou-fleur**, le marché, d'abord approvisionné par le Nord-Pas de Calais, l'est désormais par la Bretagne. Les rendements sont plus faibles que l'an dernier, les cours à la production et à la consommation sont plus élevés que l'an dernier.

Concernant l'**artichaut**, l'offre reste importante en cette fin de saison en raison des conditions climatiques atypiques qui ont prévalu toute la saison. Néanmoins, le marché reste fluide.

Les arrachages de **pommes de terre** ont été retardés par les conditions météorologiques, entraînant un déficit d'offre en début de campagne et des prix fermes. Les exportations peinent à démarrer.

Pour la **pomme**, la demande est calme sur le marché intérieur français et européen. L'activité est plus dynamique vers le grand export, notamment pour la pomme Gala. Les cours sont en dessous de la moyenne quinquennale, mais restent supérieurs à ceux de la campagne précédente. Un bilan de la campagne commerciale 2014/15 pour la pomme a également été diffusé aux membres du Conseil.

Pour en savoir plus sur les documents de conjoncture diffusés au Conseil spécialisé: http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Fruits-legumes/2015/Conseils-specialises/Fruits-legumes-du-4-novembre-2015/(filiere)/690

Le Conseil se dote d'un comité stratégique expérimentation et d'un comité apicole

Les membres du Conseil ont adopté deux projets de décision du Directeur général de FranceAgriMer formalisant la création d'un comité stratégique expérimentation et d'un comité apicole.

Le premier sera chargé de proposer les axes stratégiques des trois filières (fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, pommes de terre) en matière d'expérimentation. Il est chargé d'éclairer le Conseil spécialisé, de présenter les résultats des projets d'expérimentation cofinancés et d'informer les professionnels sur tous sujets les concernant (assistance technique, évolution des appels à projet Casdar).

Le second a pour mission de faciliter le dialogue et de contribuer à la structuration et au développement économique de la filière apicole. Il est également chargé de la mise en œuvre du programme apicole européen.

Investissements d'avenir : bilan des deux premières phases d'instruction de l'appel à projet sur les serres

Au terme des deux premières phases d'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet « modernisation des serres maraichères et horticoles » du programme d'investissements d'avenir, un premier bilan des projets retenus a été présenté aux membres du Conseil. Sur 91 dossiers déposés concernant le secteur maraîcher, 45 ont été retenus représentant des investissements de l'ordre de 63 millions d'euros et un montant d'aide de 12 millions d'euros. Les Régions Aquitaine, Bretagne, PACA, Rhône-Alpes et Pays de la Loire concentrent l'essentiel des dossiers, avec abondement dans certains cas par les Conseils régionaux et généraux, sur crédits FEADER destinés au développement rural ou sur fonds propres.

Les prochaines dates limite de dépôt des dossiers sont prévues le 30 novembre 2015 et le 26 février 2016. Le budget disponible pour 2016 est de 7,3 millions d'euros pour les serres maraichères et horticoles.

Investissements d'avenir : 6 projets « fruits et légumes » déposés au titre de l'appel à projet « innovation et compétitivité des filières »

Le troisième appel à projet agricole et agroalimentaire du programme d'investissements d'avenir est horizontal et concerne toutes les filières agricoles. Deux volets sont prévus.

- Le premier concerne les initiatives innovantes pour améliorer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires. Il est doté de 10 millions d'euros et est destiné à susciter et soutenir les projets d'innovation en amont de leur développement (études préalables, travaux de formalisation du projet).
- Le second, doté de 35 millions d'euros, concerne les projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires. Il est destiné à soutenir le développement et la mise en marché d'innovations, qu'il s'agisse de matériels de production, de nouveaux produits ou de nouveaux procédés destinés à répondre aux attentes du marché et à la transition écologique et énergétique. Il peut également être mobilisé pour favoriser les investissements mutualisés structurants (unités industrielles partagées, investissements pour mutualiser des travaux de recherche et développement, mise en place d'outils collaboratifs en matière logistique ou informatique par exemple...).

À ce stade, 6 dossiers spécifiques à la filière fruits et légumes ont été déposés pour un montant d'aide demandé de 1,5 million d'euros. Ils sont encore pour la plupart en cours d'instruction.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr Laurence Gibert-Mesnil laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr Tél.: 01 73 30 34 05